

17/03/2013

Motion du Groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Bernex
Diagnostics déchets à tarif préférentiel : Bernex aussi !

Le Conseil Municipal de la Commune de Bernex, considérant

- La révision du règlement des déchets, acceptée le 16 octobre 2012
- L'impact financier que pourrait représenter le nouveau règlement pour les entreprises, artisans et agriculteurs de la commune dans le cas d'un tri incomplet
- L'inexpérience de certaines entreprises en matière de tri des déchets
- L'existence de l'opération « Diagnostics déchets PME » menée conjointement par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et les communes de Plan-les-Ouates, Satigny et Onex

Invite le Conseil Administratif

- À prendre les mesures permettant la participation concertée des entreprises bernésiennes désireuses de profiter de l'opération « Diagnostic déchets PME »

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le 16 octobre 2012 le présent Conseil a accepté la modification du règlement communal de traitement des déchets.

Les conséquences pour les entreprises bernésiennes seront doubles. Les déchets purement incinérables feront l'objet de levées qui leur seront facturées, selon une mise en application à déterminer par le Conseil Administratif. Afin de minimiser la quantité de déchets non recyclables - c'est l'objectif du nouveau règlement - les entreprises devront donc trier davantage. Le coût en main d'œuvre et en formation du personnel à la charge des entreprises est non négligeable.

En date du 8 mars 2013, un communiqué de presse annonce qu'un programme de formation au tri et à l'élimination des déchets est en vigueur dans les communes de Plan-les Ouates et de Satigny depuis le début de l'année. Ce programme a pour but d'aider les PME à organiser ces tâches, sinon nouvelles, en tous cas plus précieuses pour les entrepreneurs car désormais coûteuses. La finalité étant d'obtenir un diagnostic du recyclage des déchets par entreprise.

Cette opération, menée par quatre bureaux d'ingénieurs spécialisés, est financée à 90% par le Département de l'Intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Elle offre aux entreprises bernésiennes l'opportunité, à moindre frais, de bénéficier des conseils de spécialistes pour améliorer et organiser leur processus de tri et ainsi minimiser le tonnage des déchets incinérables de la commune.

Ce programme nous semble être primordial afin de sensibiliser les entreprises aux conséquences du nouveau règlement et leur permettre ainsi de minimiser l'éventuel supplément de coûts.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de faire bon accueil à la présente motion.

Pour le groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Bernex

Alban Jaquenoud

Bernex, le 14 mars 2013

Motion ACCEPTÉE et RENVOYÉE au Conseil administratif à l'unanimité des membres présents (18 votants), lors du Conseil municipal du 26 mars 2013.